



Réf : JPL/CA-G/MD

**COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 JUIN 2015**

Présents : Mesdames Nadine COULON, Béatrice MARINE, Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Kathleen TOCHEPORT, Ghyslaine LESUEUR, Sylviane VEYRAT-CHARVILLON, Alexandra BEAUQUIS et Aline BRIERE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Michel BAUQUIS, Claude BONAMIGO, André VUACHET, Philippe DE PACHTERE, Nicolas ROUMESTAN, Juan-Carlos RUBIO.

Absents excusés : Messieurs Jean-Marc GATELET (pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LACOMBE) et Mickaël BEAUQUIS.

Madame Nadine Coulon a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

❖ **Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mai 2015.** Ce compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY : Approbation de la convention de gestion du service intercommunal mutualisé d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) de la Communauté de Communes avec la commune de Marcellaz-Albanais.

Monsieur le Maire expose qu'au 1^{er} juillet 2015, les communes du territoire bénéficiant actuellement et gratuitement des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ne pourront plus utiliser ses services. Les communes devant s'organiser entre elles, un service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme des communes membres de la C3R va être mis en place à compter du 1^{er} juillet 2015. La commune de Rumilly étant la seule à instruire l'ensemble de ses actes au sein d'un service urbanisme et foncier, il a été décidé que cette commune assurera une prestation de service pour l'application du droit des sols des communes adhérentes à ce service. La commune de Marcellaz-Albanais étant concernée pour l'instruction des permis d'aménager uniquement, il est nécessaire de fixer les modalités d'accès à ce service sous forme de convention, approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. AFFAIRES FONCIERES : Acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement d'un carrefour giratoire :

Monsieur le Maire rappelle que la société TERACTION est chargée de la réalisation des acquisitions foncières pour l'aménagement d'un giratoire à l'intersection entre la RD 16, la place de l'Albanais et l'impasse des Crêts :

-Des conventions de prise de possession anticipée ont été signées par les propriétaires des parcelles AD 145 et AN 468. A l'issue des travaux, des promesses de ventes seront établies et soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

-Des promesses de vente ont été signées pour les parcelles AD 409 et AD 154, qui doivent être régularisées par actes afin que la commune en devienne propriétaire.

À l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent ces conventions de prise de possession anticipée et l'acquisition des parcelles citées ci-dessus.

3. PÉRISCOLAIRE :

- Création d'un tarif pour l'accueil de loisirs de 15h45 à 16h30

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mise en place à la rentrée de septembre 2014, il avait été convenu que les $\frac{3}{4}$ d'heures d'accueil de loisirs entre 15h45 et 16h30 seraient gratuits en comptant sur un effectif réduit nécessitant un encadrement minimum. Après une année de fonctionnement, cette tranche horaire connaissant un effectif très important d'enfants et nécessitant un nombre significatif d'encadrants, il est proposé de rendre payant ce temps d'accueil de loisirs selon le quotient familial. Les tarifs indiqués ci-dessous sont fixés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

| | |
|------------|--------|
| Tranche 1 | 0.65 € |
| Tranche 2 | 0.70 € |
| Tranche 3 | 0.73 € |
| Tranche 4 | 0.75 € |
| Tranche 5 | 0.80 € |
| Extérieurs | 1.35 € |

- Régie des activités périscolaires : suppression à compter du 1^{er} septembre 2015

Madame Béatrice MARINE, Adjointe au Maire, rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, une régie de recettes avait été créée dès le 1^{er} septembre 2014 afin de pouvoir encaisser les règlements liés aux activités périscolaires. Après une année de fonctionnement et pour faciliter la gestion du service, il est proposé de facturer aux parents d'élèves les activités périscolaires mensuellement et par conséquent de supprimer la régie qui n'est plus nécessaire. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette suppression, à compter du 1^{er} septembre 2015.

- Présentation des modifications de l'organisation du service périscolaire – rentrée 2015/2016

- Madame Béatrice MARINE, Adjointe au Maire, rappelle que par délibération du 11 septembre 2014, une évolution des tarifs de la pause méridienne, de la demi-heure de l'accueil de loisirs et des activités périscolaires avait été votée pour les enfants extérieurs à la commune. A savoir :

| 2015/2016 | | | | |
|-----------|------------------|--|--------------------------|----------------------------|
| Tranche | QF | Pause méridienne /2 h (repas + animation) | Accueil de loisirs / ½ h | Activités périscolaires/1h |
| 1 | ≤620€ | 5.97€ | 2.10€ | 4.41€ |
| 2 | 621€≥ ≤750€ | 6.26€ | 2.10€ | 4.52€ |
| 3 | 751€≥ ≤1200€ | 6.48€ | 2.13€ | 4.63€ |
| 4 | 1201€≥ ≤1800€ | 6.53€ | 2.16€ | 4.73€ |
| 5 | ≥1801€ | 6.66€ | 2.21€ | 4.84€ |

- Il est précisé que l'organisation du temps périscolaire connaîtra quelques modifications : les parents pourront à leur convenance récupérer leurs enfants à toute heure sur le temps de l'accueil de loisirs, l'heure limite étant toujours 18h30.
- L'accueil de loisirs prévu cette année le mercredi de 12h00 à 12h30 est supprimé, sachant que ce temps était très peu utilisé par les familles.

4. URBANISME/VOIRIE : déclarations en cours

| | DOSSIERS | DEMANDEURS | PROJET | LIEU | ETAT |
|--------------|--|-------------------------------|--|------------|-------------------------------------|
| PC - PD - PA | PC 074 161 15 X 0005 | GRUFFAZ Maurice | réhabilitation corps de ferme (2 logements) | Joudrain | demande de pièces en cours |
| | PC 074 161 15 X 0006 | BAUQUIS David VERGES Laura | maison individuelle | Chaunu | en cours d'instruction |
| | PA 074 161 15 X 0001 | R.T.P. | remblai agricole | Montmasson | en cours d'instruction |
| | PC 074 161 15 X 0007 | BARBIERI Fabrice | réhabilitation corps de ferme | Oilly | ACCORDÉ LE 02/06/2015 |
| | PC 074 1161 12 X 0013 - M02 Modificatif | MOREL Pascal | modifications toiture, façades, création d'un mur de soutènement | La Molière | ACCORDÉ LE 09/06/2015 |
| | PD 074 161 15 X 0002 | BELLEVILLE Jean-Max | démolition totale d'1 abri de jardin (régularisation) | Oilly | en cours d'instruction |
| DP | DP 74 161 15 X 0017 | GOURVEST Aurélien | réfection toiture, fenêtres de toit, menuiseries | Oilly | non opposition le 05/06/2015 |
| | DP 74 161 15 X 0018 | LEFLOT Loïc | modifications ouvertures, fenêtres de toit, abri de jardin | Montmasson | consultation des services |
| CU | CU 74 161 15 X 0022 | Me Alexandre GIROUD | Cua pour donation BOGUET | Chaunu | réponse le 05/06/2015 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21 h 20.

A Marcellaz-Albanais, le 19 juin 2015.

Le Maire,

Jean-Pierre LACOMBE